

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

*Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 3*

No: R-3867-2013 Phase 3

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ  
MÉTRO (SCGM)**

Demanderesse

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS**

Intervenante

---

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE STATUT DE TÉMOIN EXPERT**

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

**a) Nom et coordonnées**

1. Option consommateurs (OC) a retenu les services de William P. Marcus de la firme Marcus Energy Economics à titre de témoin expert. Ses coordonnées sont comme suit :

William P. Marcus  
Marcus Energy Economics  
311, D Street  
West Sacramento CA 95605

**b) Description du mandat**

2. OC a fait appel aux services du témoin expert dans le cadre de la Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 3.
3. L'expertise de monsieur Marcus est requise afin d'obtenir une opinion indépendante sur la méthodologie de détermination des coûts marginaux de long terme applicable à Gaz Métro. Le recours à monsieur Marcus est approprié en raison de ses connaissances et de son expérience en cette matière aux États-Unis et au Canada.

4. Le mandat spécifiquement requis de monsieur Marcus est de :
- a. prendre connaissance de la preuve de Gaz Métro;
  - b. rédiger des demandes de renseignements;
  - c. récolter des informations permettant le calcul des coûts marginaux de long terme en utilisant des méthodologies alternatives, telles que celles utilisées en Californie et ailleurs, et inclure ces calculs dans le rapport;
  - d. rédiger un rapport concernant la justesse et la pertinence de la méthodologie proposée par le Distributeur;
  - e. rédiger les réponses aux demandes de renseignement qui lui seront adressées;
  - f. fournir le support nécessaire pour la préparation des contre-interrogatoires d'OC;
  - g. témoigner pendant l'audience;
  - h. contribuer à l'élaboration de la plaidoirie d'OC.

c) **Qualification et rémunération demandée**

5. La qualification demandée est la suivante : expert en méthodologie de détermination des coûts marginaux de long terme.
6. Monsieur Marcus a été reconnu comme expert par plusieurs régulateurs en Amérique du Nord tel qu'il appert de son curriculum vitae annoté (ci-joint).
7. La rémunération demandée de 360\$/heure qui est le taux qu'il commande actuellement auprès d'autres régulateurs nord-américains.

d) **Curriculum vitae**

8. Une copie du curriculum vitae de monsieur Marcus est jointe à la présente.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut de témoin expert.

Montréal, le 23 décembre 2016

*(s) Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.*

---

**BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs d'Option consommateurs